

Débat public sur le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3) : cahier d'acteurs de la FIEEC

Introduction :

La Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication rassemble 27 organisations professionnelles des industries électro technologiques. Elle représente une filière élargie de plus de 8 500 entreprises dans le domaine de la production, de la distribution et de la mise en œuvre des produits technologiques. La production industrielle du secteur compte près de 300 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 71 Mds€ dont 45 % à l'export. La FIEEC est membre de l'ORGALIM, de FRANCE INDUSTRIE, du MEDEF, de la CPME et de l'UIMM.

La FIEEC soutient les objectifs de décarbonation fixés dans le cadre de la SNBC, et la volonté politique de donner à l'adaptation au changement climatique l'importance requise dans le cadre d'une trajectoire de réchauffement en France à +4%.

Pour les industries électriques et électroniques, acteurs clés de la transition énergétique mondiale, cette adaptation représente un double enjeu :

- Adapter leurs propres structures et process aux effets du changement climatique, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières, la gestion des infrastructures et l'innovation en matière de technologies durables.
- Mais aussi offrir des solutions pour aider les autres pans de la société à s'adapter. Les technologies développées par les entreprises membres permettront de préserver le confort, la qualité de vie ou encore la sécurité des citoyens dans un environnement plus chaud.

La FIEEC encourage les entreprises à s'emparer du sujet dès aujourd'hui : à définir leur stratégie d'adaptation et à participer aux réflexions collectives pour apporter à toutes les échelles les réponses les plus fines, justes et équilibrées, pour le développement et la résilience de notre économie.

Messages clés :

La FIEEC soutient et salue les ambitions portées par la France dans le cadre de la Stratégie Française Energie et Climat.

L'ensemble des mesures présentées dans le PNACC 3 témoigne d'une volonté réelle et concrète d'adresser le sujet de l'adaptation du changement climatique. Toutefois, l'exercice de prospective et de scénarisation des évolutions possible semble parfois insuffisant. Il mériterait d'être renforcé par l'introduction d'objectifs, sur la base d'un indicateur élaboré avec toutes les parties prenantes, permettant de piloter la politique d'adaptation et de fédérer les acteurs sur le terrain.

Une analyse de risque par rapport à la situation actuelle nous semblerait également importante à réaliser afin de pouvoir travailler par rapport à une situation de référence. Il nous semblerait donc pertinent d'affiner la présentation au niveau macro, notamment pour mieux matérialiser les conséquences et le coût de l'inaction. Cela permettrait certainement de stimuler l'investissement privé, particulièrement nécessaire dans un contexte de finances publiques restreintes

Aussi, la FIEEC appelle de ses vœux une attention particulière des pouvoirs publics français à la coordination des textes et agendas politiques et réglementaires. La transformation de la société doit être encouragée mais les industries ont besoin de stabilité et de visibilité à long terme pour réaliser les investissements pertinents. De fait la coordination des cadres politiques et des projets normatifs français avec ceux de l'Union européenne est primordial pour éviter les injonctions contradictoires, les surréglementations et favoriser la l'intelligibilité du cadre.

Les technologies développées par les entreprises membres étant des technologies cruciales pour maintenir un niveau de sécurité et de confort élevé malgré le changement climatique, la FIEEC souhaite être associée et participer activement aux débats relatifs au PNACC et aux projets réglementaires ou non qui en découleront. Elle peut apporter son expertise technique, sa connaissance du marché et des innovations en cours, ou encore des enjeux industriels. Enfin, la FIEEC souhaite mettre l'accent sur l'importance de la neutralité technologique dans le déploiement des mesures de ce plan. En effet, le PNACC 3 doit s'attacher à fixer des orientations permettant aux acteurs de développer les solutions d'adaptation les plus pertinentes dans le cadre d'un bouquet et dans le respect du principe de neutralité technologique. L'approche technologique et l'approche des solutions fondées sur la nature ont chacune leur domaine de pertinence et peuvent se compléter harmonieusement.

Points d'attention de la FIEEC sur les mesures clé pour son secteur

Ce cahier d'acteurs n'a pas pour objet de traiter le PNACC de façon exhaustive mais de mettre en lumière des points d'attention sur des mesures jugées essentielles. Compte tenu de la granularité des mesures et du délai assez court du débat public sur des enjeux aussi complexes, il est important de poursuivre l'analyse de l'impact des différentes propositions et d'en faire de la pédagogie.

Axe 1 – Protéger la population des effets du changement climatique :

Mesure 9. Adapter les logements aux risques climatiques, notamment les fortes chaleurs

- ➔ La FIEEC se félicite de l'accent mis sur le sujet du confort d'été dans le Plan soumis à consultation publique, notamment à travers la mesure 9. La FIEEC soutient l'intégration systématique du confort d'été dans les outils mobilisés en faveur de la rénovation énergétique et de la construction. Les entreprises de la FIEEC sont incontournables pour adresser ces problématiques et offrent des solutions pertinentes, durables et efficaces énergétiquement. Il est donc nécessaire de solliciter leur expertise dans le cadre des études prévues dans l'action 1.
- ➔ Aussi, il nous paraît important qu'en matière d'adaptation du bâti, des trajectoires assorties d'objectifs soient définies ce qui permettra d'initier et d'accompagner une dynamique au niveau des pouvoirs publics et des gestionnaires de parc
- ➔ L'adaptation de l'indice confort d'été dans le DPE est une piste intéressante que la FIEEC plébiscite, même si celui-ci devrait être amélioré, par exemple en prenant mieux en compte la localisation ou la performance des équipements.
- ➔ Il sera également important de mettre en place les dispositifs financiers et administratifs facilitant le déploiement des équipements les plus performants afin de préserver le confort des occupants des bâtiments lors de fortes chaleurs sans que cela ne soit un facteur d'aggravation du changement climatique. Par exemple, aujourd'hui les travaux d'adaptation sont vus comme optionnels par les MonAccompagnateurRenov et les acteurs de la rénovation car les postes de travaux à étudier de manière obligatoire dans le cadre d'une rénovation globale et performante n'incluent pas ce type de travaux (article L111-1 du CCH). Ainsi, seuls une quarantaine de travaux de confort d'été ont été aidés au 1^{er} semestre 2024 pour plus de 30 000 dossiers MaPrimeRenov'. La FIEEC préconise de rendre l'étude de ces travaux systématique dans les postes à étudier dans le cadre d'une rénovation globale. Ces travaux pourraient être également intégrés dans les travaux par geste. Dans tous les cas, le confort d'été doit être systématiquement intégré

dans les outils mobilisés en faveur de la rénovation énergétique et de la construction. La FIEEC et/ou ses membres sont donc volontaires pour participer aux échanges et groupes de travail envisagés dans les actions 2.2, 2.3 ou encore 2.5.

- ➔ Il conviendrait de réaliser des ajustements pour assurer une cohérence entre les objectifs d'adaptation des bâtiments au changement climatique et les règles architecturales ou de protection du patrimoine. Sur le terrain, on constate souvent le refus des architectes des bâtiments de France d'installer des protections solaires dans de nombreuses zones géographiques. La même problématique impacte l'installation de PAC en raison des unités extérieures. Des actions plus fortes devraient donc être envisagées pour lever l'obstacle des règles de protection du patrimoine qui freinent l'installation des protections solaires (la proposition d'un guide dans le PNACC est insuffisante).
- ➔ La sensibilisation et l'information sur ce sujet constituent un vecteur essentiel et prioritaire pour inciter à l'adaptation. A cette fin, les outils de pédagogie et de communication déployés pour la rénovation énergétique (campagnes de communication, réseau des MonAccompagnateurRenov'...) devront être utilement mobilisés. Ceci se justifie d'autant plus que les solutions de confort d'été apportent également des bénéfices en matière d'efficacité énergétique, en été comme en hiver.

Mesure 10. Développer les technologies de froid renouvelable pour répondre à la demande accrue lors des vagues de chaleur.

- ➔ La FIEEC soutient cette mesure et souhaite participer aux échanges, en particulier sur l'action 2.

Mesure 11. Renforcer les obligations de prévention des employeurs pour protéger les travailleurs exposés aux risques climatiques ; **Mesure 12.** Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les conditions de travail des agents publics pour un État exemplaire ; **Mesure 14.** Protéger les populations précaires, particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs. **Mesure 15.** Assurer la protection des détenus et du personnel pénitentiaire face aux fortes chaleurs.

- ➔ La FIEEC soutient ces quatre mesures qui témoignent d'une volonté politique d'intégrer le confort d'été dans les politiques de rénovation et de construction quelles qu'elles soient, et non pas uniquement dans le logement. . Au-delà de l'adaptation du droit du travail, les bâtiments publics, tertiaires ou industriels doivent également faire l'objet d'adaptations afin de préserver la santé de ceux qui

les occupent. Le sujet de l'adaptation des bâtiments tertiaires et plus spécifiquement des bureaux pourrait être renforcé dans ce plan.

Axe 2 – Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels :

Mesure 21. Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

- ➔ Les technologies développées par les adhérents de la FIEEC constituent des outils indispensables dans la mesure où ils permettent une gestion plus fine de la ressource, grâce à une meilleure prévision et anticipation de la disponibilité, des besoins et des usages. Des équipements dotés d'intelligence artificielle sont par exemple très pertinents pour répondre aux objectifs des actions 2.3, 2.4 ou encore 2.7. Les innovations des fabricants d'outils de mesures permettent aussi d'affiner le prélèvement de la ressource (action 3).

Mesure 22. Mettre à disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique

- ➔ Les acteurs de la FIEEC soutiennent les objectifs de cette mesure qui vise à proposer des outils de sensibilisation pour les élus et des formations pour les agents publics, mais également à élaborer des guides pour guider l'action territoriale, en faisant mieux connaître les solutions d'adaptation au changement climatique à la disposition des acteurs.

Mesure 23. Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique

- ➔ Il s'agit d'une mesure essentielle pour la cohérence de l'action publique à toutes les échelles, locales ou nationale.

Mesure 24. Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans toutes les normes techniques

- ➔ Nous sommes favorables à la mesure 24, ainsi qu'au plan d'action associé. Il est essentiel que la réglementation et les référentiels techniques, en particulier les normes qu'elles soient volontaires ou donnant présomption de conformité, prennent en compte les enjeux de l'adaptation au changement climatique.

- ➔ La FIEEC, en tant qu'adhérent d'AFNOR, est impliquée avec ses membres dans les travaux de normalisation pour les électrotechnologies au niveau international (IEC) et européen (CENELEC) et est engagé depuis 2023 dans le cadre du Forum Européen pour la normalisation (HLF), en particulier sur les systèmes d'électricité verte.
- ➔ La complexité des travaux à engager en matière d'expertise et de capacité d'influence des acteurs français pour peser dans les travaux d'élaboration des normes européennes et internationales est à prendre en compte et le soutien de l'Etat français au système de normalisation est souhaitable.

Mesure 27. Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024

- ➔ **La FIEEC se félicite de cette disposition visant à mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics** en faveur de la transition écologique, notamment via le Fonds Vert. Ce financement est un élément important pour la rénovation du bâti.

Mesure 28. Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique

- ➔ Le soutien aux collectivités locales dans l'adaptation de leur bâti changement climatique est un enjeu majeur. Les travaux de confort d'été sont déjà éligibles au Fonds vert depuis le début de l'année, ce qui est positif. La sensibilisation des collectivités locales, et des structures qui les accompagnent, aux enjeux de confort d'été et des solutions existantes, ainsi que la sanctuarisation des crédits du Fonds vert sont essentiels.
- ➔ La FIEEC salue la déclinaison spécifique dont les établissements scolaires font l'objet dans le cadre du PNACC et ses entreprises se tiennent prêtes à participer à leur adaptation pour intégrer le confort d'été, notamment grâce à l'éligibilité des travaux au Fonds Vert. Il est donc essentiel que les enveloppes prévues pour les collectivités soient maintenues et stabilisées sur les prochaines années (vs. réduction du Fonds Vert).

Mesure 31. Assurer la résilience du système énergétique

- ➔ Les différents membres de la FIEEC participent déjà activement à la résilience du système énergétique français en adaptant et rénover le réseau, fournissant des matériaux pour sa décarbonation et des solutions de sobriété et de flexibilité. Ils

sont notamment très impliqués sur les actions 2.1 et 2.2 et peuvent être sollicités pour leur expertise.

- ➔ La FIEEC a par ailleurs contribué à la consultation publique relative à la programmation pluri-annuelle de l'énergie qui vient de s'achever

Mesure 32. Assurer la résilience des services de communications électroniques

- ➔ Les réseaux de communication sont essentiels, y compris dans la gestion et l'intervention lors des crises liées au changement climatique (tempêtes, inondations...). La permanence et la pérennité des réseaux sont à la fois des exigences et des défis pour les pouvoirs publics et pour la filière industrielle. Pour augmenter la résilience et la pérennité des réseaux, il est nécessaire de renforcer la cybersécurité (notamment avec la Directive NIS2, en impliquant les fédérations industrielles dans sa transposition), d'optimiser les processus de gestion de crise (assurer l'identification des opérateurs d'infrastructures, acteurs clés pour intervenir sur des réseaux endommagés) et de sécuriser les éléments passifs des réseaux (enfouissement, sécurisation des accès physiques aux bâtiments et aux éléments de réseaux, utilisation d'objets connectés, etc.).
- ➔ A nouveau, les membres de la FIEEC sont déjà au travail pour assurer une continuité du service malgré le changement climatique.

Axe 3 - Adapter les activités humaines :

Mesure 33. Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises

- ➔ La FIEEC soutient particulièrement la mesure 33 qui réside en une acculturation complète des entreprises et administrations aux enjeux et solutions d'adaptation au changement climatique. Cela passe en effet par la formation des collaborateurs, l'intégration de plans d'adaptation des entreprises et chaînes de logistique. Il est primordial que les acteurs prennent conscience de leurs vulnérabilités en la matière pour ensuite prendre les mesures correctives nécessaires. La FIEEC et ses adhérents doivent faire cet exercice mais sont mobilisés pour participer aux travaux.

Mesure 34. Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises.

- ➔ Cette mesure vise à mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation dans certains dispositifs d'aide aux entreprises lorsque cela est pertinent dans une logique de co-bénéfices et de veiller à ce que les investissements soutenus soient adaptés au changement climatique. Le ciblage des dispositifs de type ADEME, France 2030 et Bpifrance va également dans le bon sens. Il est toutefois indispensable, compte tenu de l'imbrication de ces dispositifs avec le cadre

européen, que d'éventuels nouveaux critères soient étendus au niveau communautaire pour éviter de créer de nouvelles distorsions au sein du marché intérieur. De plus, dans la mesure où cette intégration se traduirait par de nouvelles obligations de reporting pour les entreprises, il est nécessaire de s'appuyer autant que possible sur les données disponibles (dont CSRD et taxonomie) et de ne pas créer de nouveaux cadres franco-français dans un contexte déjà foisonnant et souvent peu lisible en matière de reporting climatique.

Mesure 40. Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises

- ➔ La mesure précise qu'un bilan des politiques d'adaptation des entreprises assujetties à la CSRD sera mené dès 2026 pour évaluer l'opportunité de renforcer les exigences. Il est essentiel d'assurer une cohérence entre les différents cadres, référentiels et méthodologies : volet adaptation de la CSRD, taxonomie, diagnostics de résilience DICRIM... Les référentiels existants (comme les ESRS E1 et les travaux de l'EFRAG) doivent être enrichis si nécessaire plutôt que de créer de nouveaux cadres spécifiques à la France. Il est essentiel d'éviter les dérives constatées sur la décarbonation avec une multiplication de référentiels limités au cadre franco-français (BEGES, BEGES simplifiés, ACT, guide d'alignement SNBC, indicateur Banque de France, cadres de reporting ou conditionnalités de type France 2030, 50 sites...), qui s'ajoutent au cadre européen (CSRD, CS3D, EU ETS...).
- ➔ Le PNACC 3 doit être mis à profit pour contribuer à la convergence entre le cadre de référence français et européen en matière d'adaptation et assurer une plus grande lisibilité de l'ensemble, Mesure 41. Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique
- ➔ La FIEEC confirme le besoin d'un cadre simple et lisible pour ces mesures, qui ne constituerait pas simplement une couche supplémentaire de contraintes administratives. L'action 1 d'élaboration de guides et outils génériques est donc plébiscitée, et pourrait être utilement compléter de guides sectoriels.

Axe 5 – Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique :

Mesure 44. Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique

- ➔ La FIEEC soutient et encourage la prise en compte des critères d'adaptation au changement climatique dans la commande publique. La formation des acheteurs publics à ces enjeux est cruciale.

Mesure 46. Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique

➔ La FIEEC salue la volonté de renforcer la coordination entre les acteurs

Mesure 50. Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique

➔ Les acteurs de la FIEEC soutiennent la mesure visant à avoir recours aux solutions d'intelligence artificielle comme outil d'aide à la décision pour la connaissance des dynamiques et le déploiement de stratégie en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Mesure 51. Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices à court et moyen termes

➔ Le changement climatique impactant toute la société il est important de sensibiliser la société dans son ensemble et que les citoyens soient éclairés vis-à-vis des décisions qui doivent être prises à l'échelle locale, par exemple sur les choix de construction à privilégier au moment de l'achat d'une maison, du lancement d'un projet de rénovation/réhabilitation ou de reconstruction. L'adaptation implique de revoir les méthodes de travail avec un travail de sensibilisation à tous les niveaux pour expliquer et partager les choix.